

Pas de miracle !

Malgré notre mobilisation et vos nombreux soutiens, le miracle n'a pas eu lieu. Vos impôts augmentent très fortement.

La valse des adjoints : un pas en avant, deux pas en arrière.

Après la démission de l'adjoint chargé du handicap, du conseiller municipal délégué au personnel, c'est au tour de l'adjointe à la culture de laisser discrètement sa place.

On peut s'interroger sur ces démissions à la chaîne et leur non remplacement.

Inutilité des postes? Volonté du Maire de tout centraliser, de tout maîtriser ?

FESTIVAL BERLIOZ 2009: un programme exceptionnel

M. Messina, Directeur du Festival BERLIOZ, a présenté au conseil le programme 2009. Le Maire n'a fait aucune annonce sur les actions envisagées par la Ville autour du festival, sinon de reprendre à son compte les tarifs réduits instaurés par AIDA, structure financièrement indépendante de la ville.

Est-ce la démission de l'adjoint à la culture qui justifie l'absence de projet culturel estival ?

Les élus de la majorité ne peuvent pas se contenter d'assister gratuitement aux concerts et cocktails.

Ecole municipale de musique :

Et les hausses continuent !

Après s'être approprié les tarifs réduits du prochain festival, le maire fait voter une augmentation de 10% des tarifs de l'école de musique.

De plus, la majorité a souhaité aider les usagers adultes qui pratiquent comme loisirs l'apprentissage de la musique. Ce sont des choix politiques électoralistes que nous ne partageons pas, donnant notre préférence à la jeunesse.

Pendant ce temps là, le problème de fond de l'école municipale de musique n'est pas réglé.

Pour l'année 2008/2009, le coût restant à la charge de la commune s'élève à 182 000 euros.

Contrairement aux promesses de campagne, aucune réflexion n'a été menée sur l'ouverture de cette structure à d'autres partenaires. Qu'a fait pendant 14 mois l'ex adjointe à la culture en dehors de trois commissions qui vous ont coûté 11 000 euros !

Comme le disaient Mme Nicoud, M Masson, Laverdure et Vignon, dans le bulletin municipal de décembre 2005 : « *Apprendre la musique dans la cité de Berlioz devient un luxe !* »

Aujourd'hui c'est chose faite !

Célébration des mariages : une nouvelle règle discriminatoire

Le maire peut dans quelques cas exceptionnels, donner une délégation temporaire à un membre du conseil municipal pour célébrer un mariage. M. Laverdure avait ainsi pu célébrer lors du précédent mandat la cérémonie d'un couple d'amis.

Mais c'est un refus que viennent de recevoir des amis de M. Gullon, dont l'un a travaillé à ses côtés pendant presque 20 ans.

Il est regrettable que la politique s'imisce dans ces moments particuliers, mais comme a conclu le conseiller municipal, M. Aziz, « M. Gullon, vous devrez attendre les prochaines élections pour pouvoir célébrer des mariages »

Cela a le mérite d'être clair !

Nous restons à votre écoute au 06 89 84 32 00 et sur notre site www.la-cote-ensemble.fr.

Marielle Coup, Mireille Gilibert, Marie Thérèse Robert, Eric Germain Cara, Joël Gullon, Laurent Perino
LCE - LA COTE ENSEMBLE